

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



ACCEPTÉS

ACIDES

Acide chlorhydrique ou muriatique
Acide sulfurique
Acide phosphorique
Acide nitrique
Acide fluorhydrique
Acide organique fort (acide acétique glacial)
Nettoyeur à béton (acide phosphorique)
Détartreur (mélanges d'acide phosphorique, acide glycolique ou acide oxalique)
Réducteur de ph (bisulfate de sodium ou potassium)
Stabilisateur de chlore (acide isocyanurique)
Poli à argent
Recharge de liquide à batteries d'auto ou de moto (acide sulfurique)
Débouche tuyaux « drain opener » liquide (acide sulfurique)
Nettoyeur à cuvette (acide chlorhydrique)
Alum ou alun (sulfate d'aluminium)

AÉROSOLS

Peintures en aérosols (acrylique, alkyde, métal, etc.)
Huiles en aérosols
Lubrifiants en aérosols (ex. : WD-40)
Insecticides et pesticides (ex. : « Raid »)
Produits cosmétiques (ex. : crème à raser)
Produits nettoyants (ex. : « pam » pour les fours)
Colles et adhésifs
Tout autre type d'aérosols

APPAREILS AVEC DU MERCURE

Thermomètres (ceux avec un liquide argent)
Thermostats
Baromètres
Mercure liquide

BALLASTS

BASES

Hydroxydes (Sodium, Potassium, etc...)
Silicates et métasilicates (Sodium, Potassium, etc...)
Carbonates et bicarbonates (Sodium, Potassium, etc...)
Borates
Phosphates (mono, bi et tri basique)
Ciments et plâtres
Lave-vitres (ex. : « Windex »)
Dégraissant
Amines (ex. : durcisseur à époxy)
Révélateur photo
Ammoniac
Drano en poudre (hydroxyde de sodium)
Booster de pH (pH +)
Antimousse « Defoamer »
Produits nettoyants domestiques (ex. : « Fantastik »)
Borax (borate de potassium ou sodium)

BATTERIES ACIDES

Batteries d'auto
Batteries de moto

CYANURES

CYLINDRES DE CERTAINS GAZ

Hélium
Azote
Oxygène
Dioxyde de carbone ou gaz carbonique (gaz pour boissons gazeuses)
Bonbonnes pour « Gun Paintball » (gaz carbonique)
Acétylène
MAPS ou « MPS Gas », i.e. méthylacétylène et propadiène en mélange stabilisé (Bonbonne de soudure jaune)
Fréons
Mousse Isolante (Isocyanates)

DÉTECTEURS DE FUMÉE

(notez que le ministère de l'Environnement recommande de les jeter à la poubelle, malgré leur faible radioactivité)

EXTINCTEURS

HUILES ET FILTRES

(exempts de « contaminants », i.e. sans glycol et/ou essence)

Huile à moteur
Huile hydraulique
Huile à freins
Huile lubrifiante (ex. : huile à scie à chaînes)

LAMPES CONTENANT DU MERCURE

Ampoules fluocompactes (torsadées)
Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres lampes contenant du mercure
Néons (tubes fluorescents)

MÉDICAMENTS

Tous les médicaments sont acceptés.
EXCEPTION : Les articles suivants sont refusés: aiguilles, lames de rasoirs et seringues.

ORGANIQUES

Colles, adhésifs et résines
Polymères et scellant « Sealers »
Graisses
Glycol « Prestone »
Peintures industrielles (ex. : auto) et peintures sèches
Goudron
Huile à cuisson
Protecteur à bois (ex. : « Thompson Water Seal »)
Formaldéhyde
Acides organiques faibles (oxalique, acétique diluée, glycolique, etc.)
Cires et produits pour auto (ex. : « Armor all »)
Vernis et laques
Fixateur photographique
Bain d'arrêt photographique
Teintures pour le bois (ex. : Pentachlorophénol)
Créosote
Lave-vitre pour auto « Windshield Washer »
Parfums
Protecteur à cuir « Leather Conditionner »
Huile citronnelle « Lemon Oil »
Encres

<p>OXYDANTS</p>	<p>Hypochlorites Nitrates Nitrites Chlorates Chlore à piscine (hypochlorite de calcium) Eau de javel (hypochlorite de sodium) et « Bleach » Engrais à base de nitrate d'ammonium « Liquid Plumber » (hydroxyde de sodium et hypochlorite de sodium) Déracineur de souche « Stump Remover » (percarbonate de sodium) Peroxyde d'hydrogène dilué (concentration inférieure à 10%) Crème oxydante ou révélatrice pour teinture à cheveux.</p>
<p>PEINTURES</p>	<p>Tout type de peinture</p>
<p>PESTICIDES</p>	<p>Insecticides Herbicides Fongicides Algicides Engrais Créosote Boules à mites Protecteurs à bois (ex. : pentachlorophénol)</p>
<p>PILES SÈCHES</p>	<p>Piles domestiques Piles rechargeables</p>
<p>PROPANES</p>	<p>Bonbonne de propane</p>
<p>SOLVANTS</p>	<p>Diluant à peinture (ex. : « Thinner / Varsol ») Essence Allume-feu « Fire Starter » Combustible à fondue Naphta Solvants comme : Acétone, Éthanol, Méthanol, Xylène, etc. Huile à lampe « Camping Fuel » « Gas-Line » Alcool à friction (Isopropanol) Kérosène Térébenthine Essence à briquet « Lighter Fuel »</p>

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

REFUSÉS

(Pour des raisons de sécurité,
ces résidus domestiques dangereux
sont refusés lors des journées de collecte)

Déchets dangereux de nature non domestique;
Seringues, aiguilles et lames de rasoirs;
Armes, munitions, fusées routières et explosifs (les apporter au poste de police);
Produits radioactifs;
Déchets contenant des BPC;
Déchets biomédicaux;
Spécimens dans le formol.



Pour toute autre matière, consultez le **bottin des récupérateurs** pour connaître les endroits où vous pouvez en disposer, ou communiquez avec **la ligne info-environnement au 450 449-8113**.